

DATE DE CONVOCATION : 20 Mars 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - K. GAI - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - S. HIBON-MINET - P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - S. LABROUSSE - M.H. AUBINEAU - F. SARDIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : - M. THINON-CLERC donne pouvoir à G. MIGNON - J.P. SIMON donne pouvoir à P. FRÉON - E. RAMBEAU donne pouvoir à B. LAFAYE - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI - C. MECHAIN donne pouvoir à C. MESLIER

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : - M. THINON-CLERC - J.P. SIMON - M.A. CHEVALIER - P. ORMÈCHE - E. RAMBEAU - K. PERROIS - C. MECHAIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. VILLEGER

OBJET : AUTORISATION AU MAIRE À LANCER ET SIGNER LES MARCHÉS DONT LES MONTANTS SONT INSCRITS AU BUDGET DE L'EXERCICE 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU l'ordonnance du 6 juin 2005 imposant l'obligation de publicité et de mise en concurrence à l'État, aux collectivités territoriales, aux établissements publics, ainsi qu'aux personnes privées pouvant aussi être qualifiées de « pouvoirs adjudicateurs ». Le respect des principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement des opérateurs, et de transparence des procédures, permet d'assurer l'efficacité des actes d'achat et le bon emploi des fonds publics.

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir aux marchés publics pour la réalisation des investissements 2019,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré par **21 VOIX POUR**, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les marchés de travaux, de fournitures et de prestations pour les opérations d'investissement dont les dépenses ont été inscrites lors du vote du Budget Primitif 2019, principal et annexes,

- d'autoriser Monsieur la Maire à signer les marchés de travaux et de fournitures, et tous les documents relatifs à ces marchés.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE